

Séance ordinaire du 15 décembre 2014

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce quinzième jour du mois de décembre deux mille quatorze à dix-huit heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville Clément Genest et Fleur Paradis.

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale par intérim, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2014-12-00

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 décembre 2014, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 18.1 intitulée :

« Bureau de projets

Contrat à intervenir pour l'utilisation d'une partie du lot 4 426 956 du cadastre du Québec (Cité Desjardins de la Coopération, secteur Lévis) »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Infrastructures

Décret des travaux pour l'aménagement et la mise à niveau de bâtiments administratifs

Document d'aide à la décision INF-BI-2014-031 »

« Ressources humaines

Maintien à l'emploi d'un membre du personnel et abrogation en partie de la résolution CV-2013-00-05 « Lettres d'entente à intervenir avec deux membres du personnel cadre et l'Association des cadres de la Ville de Lévis » »

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-01

Suspension de la séance pour tenir la séance extraordinaire relative au budget et au programme triennal des immobilisations

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Serge Côté

À 18 h 32, de suspendre la présente séance pour tenir la séance extraordinaire prévue pour le même jour, à 18 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 15 décembre 2014

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce quinzième jour du mois de décembre deux mille quatorze à dix-huit heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville Clément Genest et Fleur Paradis.

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale par intérim, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2014-12-02

Période de questions

Environ 35 personnes assistent à la séance. Personne ne prend la parole.

CV-2014-12-03

Adoption du budget pour l'exercice financier 2015

[Document d'aide à la décision DG-2014-223](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter un budget de 237 900 000 \$ pour l'exercice financier 2015 tel qu'il est détaillé en annexe à la présente résolution.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-04

Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années financières 2015, 2016 et 2017

[Document d'aide à la décision DG-2014-224](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années financières 2015, 2016 et 2017, tel qu'il est joint en annexe à la présente résolution.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-05

Présentation du budget pour l'exercice financier 2015 et du programme triennal des immobilisations pour les années financières 2015, 2016 et 2017

Le maire présente les faits saillants du budget pour l'exercice financier 2015 et du programme triennal des immobilisations pour les années financières 2015, 2016 et 2017 alors que le membre du conseil de la Ville Robert Maranda les présente ensuite de façon détaillée et le maire souligne ensuite l'excellent travail du comité des finances et des ressources humaines de la Ville, la directrice générale par intérim et les membres du personnel impliqués.

CV-2014-12-06

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2014-12-07

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2014-12-08

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

À 20 heures 15, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

Reprise de la séance ordinaire du 15 décembre 2014

Séance ordinaire du 15 décembre 2014

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce quinzième jour du mois de décembre deux mille quatorze à vingt heures quinze, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville Clément Genest et Fleur Paradis.

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale par intérim, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2014-12-09

Reprise de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

À 20 heures 15, de reprendre la séance ordinaire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-10

Période de questions

Environ 35 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2014-12-11

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 8 décembre 2014, tel qu'il est modifié à la résolution CV-2014-11-68

« Remplacement de la servitude visée par la résolution CV-2014-06-72, avenant au bail intervenu avec 9296-0194 Québec inc. concernant la location de deux patinoires (secteur Saint-Romuald) et confirmation relative à l'utilisation des lots 2 476 269 et 2 476 270 du cadastre du Québec » par le remplacement, dans le titre et dans le texte, des nombres « 2 476 269 et 2 476 270 » par les nombres « 5 476 269 et 5 476 270 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-12

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil de la Ville

La déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner et du maire est déposée.

CV-2014-12-13

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 1^{er} et 2 décembre 2014

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 1^{er} et 2 décembre 2014 est déposé.

CV-2014-12-14

Modification de la résolution CV-2014-10-19 « Attribution de contrat pour la fourniture et l'installation de feux de préemption aux intersections de la Ville et modification de la résolution CV-2014-07-77 « Financement de la dépense relative à l'acquisition et l'installation de feux de préemption sur l'ensemble du territoire de la ville » »

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De modifier la résolution CV-2014-10-19 « Attribution de contrat pour la fourniture et l'installation de feux de préemption aux intersections de la Ville et modification de la résolution CV-2014-07-77 « Financement de la dépense relative à l'acquisition et l'installation de feux de préemption sur l'ensemble du territoire de la ville » » par le remplacement, dans le titre, du numéro « CV-2014-07-77 » par le numéro « CV-2014-07-22 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-15

Réintégration du chef du Service des relations du travail et de la santé et sécurité de la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue

[Document d'aide à la décision RH-2014-156](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Janet Jones

De réintégrer Jacques Nadeau dans ses fonctions de chef du Service des relations du travail et de la santé et sécurité de la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-16

Démarche d'optimisation du travail et des ressources à la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision RH-2014-151](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser les mouvements suivants :

- de reconduire le poste cadre de chef du Service sociocommunautaire, classe 5, de la Direction de la vie communautaire laissé vacant à la suite du départ de son titulaire;
- d'abolir un poste col blanc régulier à temps complet de secrétaire de gestion, classe 8, du Service des équipements récréatifs de cette direction;
- d'abolir un poste col blanc régulier à temps complet de commis à la vie communautaire, classe 7, du Service des équipements récréatifs de cette direction;
- d'abolir un poste professionnel régulier à temps complet de conseiller ou conseillère en sports et plein air – gestion prévisionnelle, classe 7, du Service des sports et du plein air de cette direction, et ce, dès le départ du titulaire prévu pour janvier 2015;
- d'abolir un poste col blanc régulier à temps complet de secrétaire de gestion, classe 8, du Service des bibliothèques et des lettres de cette direction;
- de créer un poste col blanc régulier à temps partiel de secrétaire de gestion, classe 8, du Service des bibliothèques et des lettres de cette direction;
- de reconduire un poste col blanc régulier à temps complet de secrétaire de gestion, classe 8, du Service sociocommunautaire de cette direction;
- de reconduire un poste col blanc régulier à temps complet de secrétaire de gestion, classe 8, du Service des arts et de la culture de cette direction;
- de reconduire un poste col blanc régulier à temps complet de secrétaire de gestion, classe 8, du Service des sports et du plein air de cette

direction;

- de reconduire un poste col blanc régulier à temps complet de commis services publics aux bibliothèques, classe 4, du Service des bibliothèques et des lettres à la bibliothèque Pierre-Georges-Roy, secteur Lévis);
- d'accepter les changements effectués dans la structure hiérarchique de la Direction de la vie communautaire selon les modifications suivantes :
 - le directeur a sous sa responsabilité directe le Service des bibliothèques et des lettres et le Service des arts et de la culture;
 - le directeur adjoint a sous sa responsabilité directe le Service des sports et du plein air, le Service des équipements récréatifs, le Service sociocommunautaire et le personnel administratif de la direction.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-17

Nominations aux postes hors cadres de directrice des Technologies de l'information, de directeur de l'Approvisionnement et de directeur du Service de la sécurité incendie par intérim

[Document d'aide à la décision RH-2014-155-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser les nominations suivantes et d'autoriser le maire et la greffière à signer les contrats de travail, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision RH-2014-155-R-1 :

- de nommer Christiane Bélanger au poste hors cadre de directrice des Technologies de l'information aux conditions de travail stipulées dans le contrat de travail annexé à cette fiche de prise de décision;
- de nommer Vincent Vu au poste hors cadre de directeur de l'Approvisionnement aux conditions de travail stipulées dans le contrat de travail annexé à cette fiche de prise de décision;
- d'abroger, en conséquence, la résolution CV-2013-11-38 « Signature d'un contrat de travail hors cadre d'intérim » dans le but de mettre fin à l'entente intervenue;
- de nommer Richard Amnotte au poste hors cadre de directeur du Service de la sécurité incendie par intérim aux conditions de travail stipulées dans le contrat de travail annexé à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-18

Embauche d'un directeur des Communications

[Document d'aide à la décision RH-2014-160-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'embaucher Christian Tanguay au poste de directeur des Communications, poste hors cadre régulier à temps complet, selon les conditions de travail prévues au contrat annexé à la fiche de prise de décision RH-2014-160-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-19

Nomination d'un directeur général adjoint – développement du territoire et qualité de vie par intérim

[Document d'aide à la décision RH-2014-162](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De combler le poste de directeur général adjoint ou directrice générale adjointe – développement du territoire et qualité de vie de façon intérimaire.

De nommer Jean-Claude Belles-Isles au poste de directeur général adjoint – développement du territoire et qualité de vie par intérim à compter du 16 décembre 2014.

De confirmer le salaire annuel tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision RH-2014-162 pour la durée de l'intérim.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-20

Dépôt du registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville

[Document d'aide à la décision AGR-2014-026-R-2](#)

Le registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision AGR-2014-026-R-2, est déposé à titre d'information.

CV-2014-12-21

Mandat à un cabinet d'avocats dans les dossiers relatifs au quartier Constellations (secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision AGR-2014-034-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De confier le mandat de représenter la Ville dans les dossiers relatifs au quartier Constellations (secteur Saint-Jean-Chrysostome) au cabinet d'avocats Davies Ward Philips & Vineberg et d'autoriser le maire et la greffière à signer un contrat à intervenir entre les parties à cet effet, de même que tout document requis;

En conséquence, de mettre fin au mandat attribué au cabinet d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay, visé par la résolution CV-2011-00-09.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-22

Modification de la résolution CV-2014-10-98 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de l'Atelier occupationnel Rive-Sud inc. »

[Document d'aide à la décision DG-2014-222](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier la résolution CV-2014-10-98 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de l'Atelier occupationnel Rive-Sud inc. » par l'insertion, après le nom « Robert Maranda », du nom « Michel Patry ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-23

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité de la Chambre de commerce de Lévis

[Document d'aide à la décision DG-2014-225](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Réjean Lamontagne et Robert Maranda à participer à l'activité organisée par la Chambre de commerce de Lévis, le 20 janvier 2015, à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-24

Attribution du contrat pour la fourniture de chargeuses-rétrocaveuses, pour le Service des travaux publics de l'arrondissement de Desjardins

[Document d'aide à la décision INF-EM-2014-044](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture de deux chargeuses-rétrocaveuses pour le Service des travaux publics de l'arrondissement de Desjardins (appel d'offres 2014-50-101), à Société en commandite Strongco, au prix total de 227 153,10 \$, avant TPS et TVQ, incluant les options A, C, D et E, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-25

Attribution du contrat pour la fourniture de chargeuses sur roues pour le Service des travaux publics des arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière-Est et des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

[Document d'aide à la décision INF-EM-2014-045](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'attribuer le contrat pour la fourniture de deux chargeuses sur roues pour le Service des travaux publics des arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière-Est et pour l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest (appel d'offres 2014-50-100) à Hewitt équipement ltée, au prix de 382 298 \$, avant TPS et TVQ, incluant les options A, C et D, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-26

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de pièces et d'accessoires d'aqueduc en fonte, cuivre et boîtes de service

[Document d'aide à la décision INF-TP-2014-031](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de pièces et d'accessoires d'aqueduc en fonte, cuivre et boîtes de service (appel d'offres 2014-50-88) à Emco corporation, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 783 973,98 \$, avant TPS et TVQ, conformément au

devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-27

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en actuariat pour les régimes de retraite

[Document d'aide à la décision FSA-TRE-2014-035](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en actuariat pour les régimes de retraite (appel d'offres 2014-55-95) à Aon Hewitt, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 125 250 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-28

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour un usage non agricole du lot 2 849 034 du cadastre du Québec (chemin de la Savane, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-212](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour un usage non agricole, soit du remblai (remblai par du découvert de gravière ou sablière), dont la superficie visée est d'environ neuf hectares sur une partie du lot 2 849 034 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-29

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour un usage non agricole du lot 1 963 899 du cadastre du Québec (chemin Saint-Joseph, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-213](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour un usage non agricole, soit le renouvellement de l'autorisation visée par le dossier 401185 et pour régulariser certains travaux de remblayage et de réaménagement d'une carrière de tuf, sur le lot 1 963 899 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4,5 hectares, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-30

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour un usage non agricole sur une partie du lot 2 221 751 du cadastre du Québec (chemin des Îles, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-214](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour un usage non agricole, soit mécanique de véhicules, sur une partie du lot 2 221 751 du cadastre du Québec, bénéficiant de droits acquis, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-31

Acceptation de l'offre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la poursuite du programme Rénovation Québec

[Document d'aide à la décision URBA-2014-236-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'accepter l'offre de 337 834 \$ du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de décembre 2014 concernant la contribution financière du gouvernement dans le cadre de la poursuite du programme Rénovation Québec – Ville de Lévis et de fournir une contribution municipale de 487 026 \$ pour la poursuite du programme et d'affecter ce budget au volet II-1 « rénovation résidentielle », et plus particulièrement, au Programme de subvention pour la stabilisation des fondations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-32

Acquisition d'une partie du lot 1 963 875 et du lot 2 245 008 du cadastre

**du Québec (chemin Industriel, secteur St-Rédempteur), financement
afférent et affectation à l'utilité publique**
[Document d'aide à la décision DEV-2014-211](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'acquérir une partie du lot 1 983 875 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 139 410,6 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2014-211, au prix de 2,00 \$ le mètre carré, plus taxes si applicables, au montant estimé à 278 821,20 \$, plus les taxes si applicables, avec la garantie légale, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties.

D'acquérir le lot 2 245 008 de ce cadastre au prix de 177 466 \$, plus les taxes si applicables, avec la garantie légale, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties;

D'autoriser le financement de la dépense relative à l'acquisition d'une partie du lot 1 983 875 et du lot 2 245 008 de ce cadastre, incluant les frais inhérents à celles-ci, au montant maximal de 478 400 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

De décréter l'affectation publique sur la partie du lot 1 983 875 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, ainsi que sur le lot 2 245 008 de ce cadastre, conditionnellement à leur acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-33

**Ajout d'un engagement dans le cadre de l'acquisition du lot 5 186 081 du
cadastre du Québec**
[Document d'aide à la décision DEV-2014-213](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

Dans le cadre de la réalisation de la résolution CV-2014-09-98, d'accepter les modifications énoncées à la fiche de prise de décision DEV-2014-213, et d'ajouter ces conditions à l'acte de vente à intervenir entre les parties, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet acte de vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-34

**Acquisition des lots 2 359 734 et autres du cadastre du Québec de la
compagnie de Chemin de fer de Québec central, financement afférent et
affectation à l'utilité publique**
[Document d'aide à la décision DEV-2014-108](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'acquérir les lots 2 359 734, 2 432 648, 2 433 222, 3 337 056 et 4 412 523 du cadastre du Québec au prix de 390 000 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie du droit de propriété, aux conditions énoncées à la fiche de prise de décision DEV-2014-108, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

De décréter l'affectation à l'utilité publique sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-35

Acquisition des lots 5 584 281 et autres du cadastre du Québec et des servitudes sur les lots 5 584 301 et autres de ce cadastre, affectation de sommes afférentes et engagement

[Document d'aide à la décision BP-2014-015](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision BP-2014-015 à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 5 584 312, 5 584 313 et 5 584 314 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9291-8150 Québec inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de ces rues sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 5 584 315 du cadastre du Québec à des fins de bassin de rétention, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9291-8150 Québec inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet;
- d'acquérir à titre gratuit un sentier piétonnier sur le lot 5 584 281 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9291-8150 Québec inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude d'égouts sur les lots 5 584 301 et 5 584 302 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9291-8150 Québec inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude pour un cercle de virage

temporaire sur le lot 5 584 317 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9291-8150 Québec inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

De réserver exclusivement la somme de 22 000 \$, toutes taxes incluses, à l'achat et la plantation de végétaux sur l'un ou l'autre des lots identifiés au plan de cadastre préparé monsieur Alain Gosselin, arpenteur-géomètre, le 25 août 2014 sous la minute 25129.

De réserver exclusivement la somme de 333 333,33\$, provenant du don à être versé à la Ville par 9291-8150 Québec inc., à l'installation de feux de circulation ou le réaménagement de l'intersection des rues de l'École, de l'Estran et de la route Marie-Victorin dans le secteur Saint-Nicolas, et de verser à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, tout solde inutilisé dans les quinze années suivant la signature de l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec 9291-8150 Québec inc. où l'engagement de verser ce don à la Ville est formulé.

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement, soit le bassin de rétention qui sera aménagé sur le lot 5 584 315 du cadastre du Québec et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-36

Modification de la résolution CV-2014-01-43 « Acquisitions du lot 5 454 164 et autres du cadastre du Québec et de servitudes sur une partie du lot 5 454 156 et autres de ce cadastre, affectation d'une somme à la plantation de végétaux et engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (prolongement de la rue Misaine, secteur Saint-Nicolas) »

[Document d'aide à la décision BP-2014-018](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De modifier la résolution CV-2014-01-43 « Acquisitions du lot 5 454 164 et autres du cadastre du Québec et de servitudes sur une partie du lot 5 454 156 et autres de ce cadastre, affectation d'une somme à la plantation de végétaux et engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (prolongement de la rue Misaine, secteur Saint-Nicolas) » par la suppression de l'alinéa suivant :

« D'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de servitude de non-construction et de non-aménagement à être publié sur le lot 5 454 174 du cadastre du Québec en faveur du lot 2 244 655 de ce cadastre. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-37

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-98 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2015 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile

[Document d'aide à la décision FSA-TRE-2014-034](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-98 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2015 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile.

Ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2015, d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci.

CV-2014-12-38

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-99 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2015

[Document d'aide à la décision FSA-TRE-2014-036](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-99 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2015.

Ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des six catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les dépenses relatives aux dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;
 - d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
 - d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes;
 - de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations.
-

CV-2014-12-39

Avis de motion du Règlement RV-2014-14-00 modifiant le Règlement RV-2006-05-70 sur les compteurs d'eau

[Document d'aide à la décision FSA-TRE-2014-037](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis

lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-14-00 modifiant le Règlement RV-2006-05-70 sur les compteurs d'eau.

Ce règlement a pour objet de prolonger jusqu'au 31 décembre 2017 le délai permettant au propriétaire d'un immeuble existant lors de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2006-05-70 de se conformer à ce règlement en procédant à l'installation d'un compteur d'eau.

CV-2014-12-40

Avis de motion du Règlement RV-2014-14-01 modifiant le Règlement RV-2013-13-09 sur la stabilisation des fondations affectées par un tassement de sol

[Document d'aide à la décision URBA-2014-236-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-14-01 modifiant le Règlement RV-2013-13-09 sur la stabilisation des fondations affectées par un tassement de sol.

Ce règlement a pour objet d'augmenter le montant maximal que la subvention peut atteindre, de permettre l'octroi d'un délai supplémentaire pour l'exécution des travaux d'aménagement paysager, et de permettre, à certaines conditions, l'octroi de subventions à l'extérieur du territoire d'application T14 pour des travaux antérieurs à l'émission du certificat d'aide.

CV-2014-12-41

Adoption du Second projet de règlement RV-2014-13-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (Développement Roc Pointe, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-216](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Second projet de Règlement RV-2014-13-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-09-84, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-216.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-42

Adoption du Second projet de règlement RV-2014-13-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (2317 à 2321, chemin du Fleuve, zone M1159, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-233](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Second projet de règlement RV-2014-13-74 modifiant le

Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-09-32.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-43

Adoption du Second projet de règlement RV-2014-13-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usage lave-auto, lot 3 167 523 du cadastre du Québec, 854, route Lagueux, zone C0919, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-234](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Second projet de règlement RV-2014-13-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-09-28.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-44

Adoption du Règlement RV-2014-13-89 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-138-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-89 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie du chemin Saint-Grégoire dans le secteur Saint-Étienne de Lauzon, sur une partie de la rue de la Traversière et de la rue des Chutes dans le secteur Saint-Nicolas, sur toute la rue Ernest-Lacasse, sur une partie des rues de la Concorde et des Rocailles (secteur Saint-Romuald), du Silence et de l'Église (secteur Lévis) et de réserver des espaces de stationnement aux personnes handicapées sur la rue du Mont-Marie (secteur Lévis) et sur le chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2014-13-89 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-45

Adoption du Règlement RV-2014-13-90 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-138-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-90 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire à un conducteur d'un véhicule, autre qu'un autobus, circulant en direction sud sur la rue Claude-Jutras d'effectuer un virage à gauche sur la rue Simonne-Monet-Chartrand (secteur Saint-Nicolas), du lundi au vendredi, entre 6 h et 9 h et d'interdire en alternance, pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril, le stationnement sur le terrain du parc des Plateaux ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2014-13-90 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-46

Adoption du Règlement RV-2014-13-91 modifiant le Règlement numéro 585 relatif à la circulation et au stationnement de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-138-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-91 modifiant le Règlement numéro 585 relatif à la circulation et au stationnement de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire en alternance le stationnement sur le terrain du centre communautaire situé sur la 7^e Rue (secteur Saint-Rédempteur), pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2014-13-91 modifiant le Règlement numéro 585
relatif à la circulation et au stationnement de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-47

Adoption du Règlement RV-2014-13-92 modifiant le Règlement numéro 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-138-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-92 modifiant le Règlement numéro 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire en alternance le stationnement sur le terrain du parc Saint-Télesphore situé sur la rue Ernest-Bégin (secteur Saint-Romuald), pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2014-13-92 modifiant le Règlement numéro 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-48

Adoption du Règlement RV-2014-13-93 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-138-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-93 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire en alternance le stationnement sur les stationnements du centre Raymond-Blais situés sur la rue Olympique et sur une partie du

stationnement situé en bordure de la rue Saint-Louis, entre la rue Dorimène-Desjardins et la côte du Passage (secteur Lévis), pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2014-13-93 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-49

Adoption du Règlement RV-2014-13-94 modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-138-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-94 modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire en alternance le stationnement sur le terrain de l'ancien hôtel de ville de l'ex-Municipalité de Pintendre situé sur la 10^e Avenue (secteur Pintendre), pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2014-13-94 modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-50

Décret des travaux pour l'aménagement et la mise à niveau de bâtiments administratifs

[Document d'aide à la décision INF-BI-2014-031](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De décréter les travaux pour l'aménagement et la mise à niveau de bâtiments administratifs.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-51

Maintien à l'emploi d'un membre du personnel et abrogation en partie de la résolution CV-2013-00-05 « Lettres d'entente à intervenir avec deux membres du personnel cadre et l'Association des cadres de la Ville de Lévis »

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De maintenir Georges-Étienne L'Italien à titre de membre du personnel de la Ville au poste d'emploi et aux conditions de travail à être négociés.

En conséquence, d'abroger en partie la résolution CV-2013-00-05 « Lettres d'entente à intervenir avec deux membres du personnel cadre et l'Association des cadres de la Ville de Lévis », afférente à ce membre du personnel, dans le but de mettre fin à l'entente intervenue.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-52

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2014-12-53

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2014-12-54

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

À 21 heures 35, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
